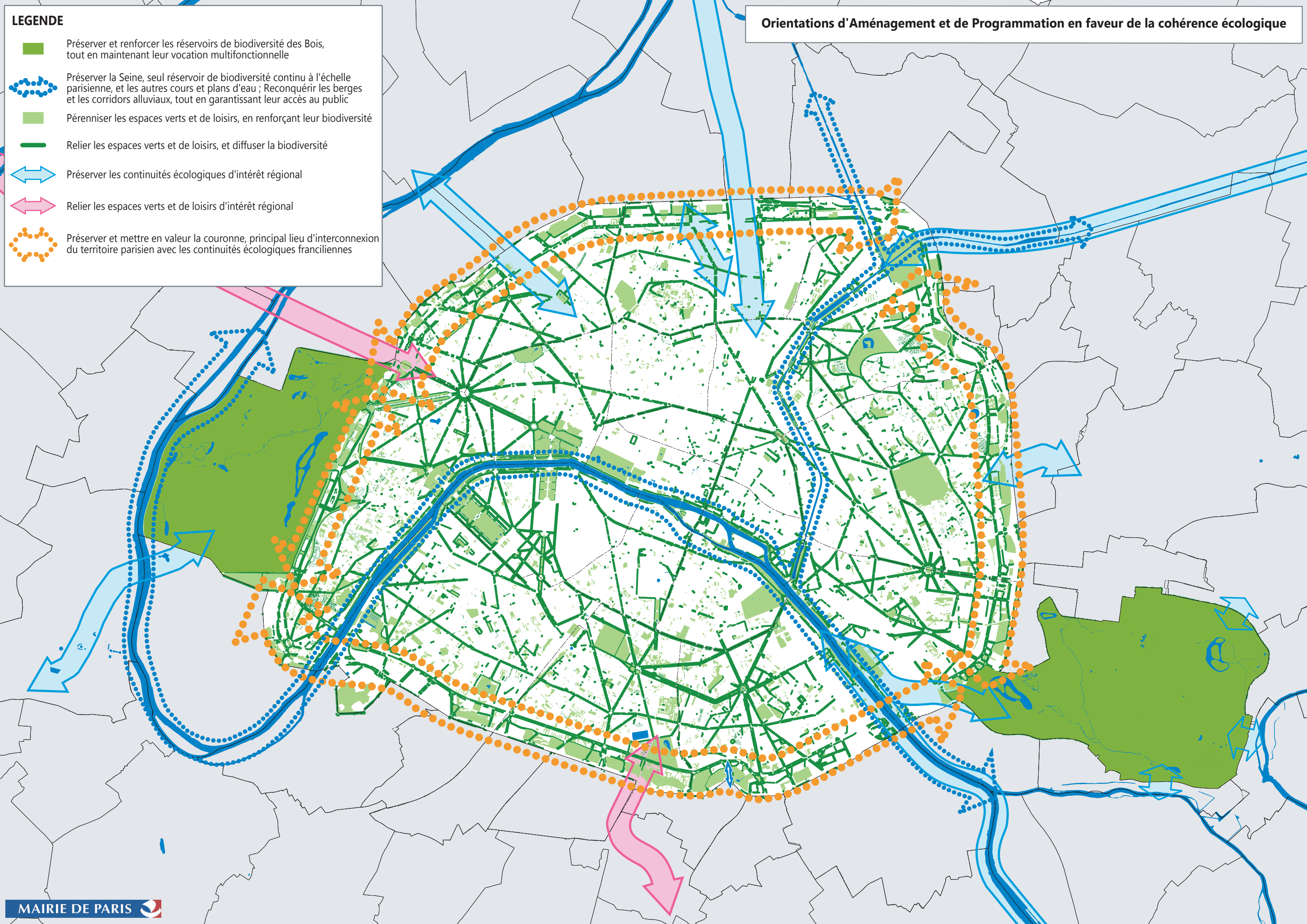


**Orientations d'aménagement
et de programmation
en faveur de la cohérence écologique**

LEGENDE

- Préserver et renforcer les réservoirs de biodiversité des Bois, tout en maintenant leur vocation multifonctionnelle
- Préserver la Seine, seul réservoir de biodiversité continu à l'échelle parisienne, et les autres cours et plans d'eau ; Reconquérir les berges et les corridors alluviaux, tout en garantissant leur accès au public
- Pérenniser les espaces verts et de loisirs, en renforçant leur biodiversité
- Relier les espaces verts et de loisirs, et diffuser la biodiversité
- Préserver les continuités écologiques d'intérêt régional
- Relier les espaces verts et de loisirs d'intérêt régional
- Préserver et mettre en valeur la couronne, principal lieu d'interconnexion du territoire parisien avec les continuités écologiques franciliennes



Orientation générale : Poursuivre l'élaboration de la trame verte et bleue (engagée dans le cadre de la participation à l'élaboration du SRCE) en approfondissant les campagnes d'inventaire et de diagnostic floristique, faunistique et écologique des emprises parisiennes, en lien avec les collectivités voisines. Il conviendra d'établir la qualification écologique des emprises concernées et d'évaluer de façon continue leur capacité à accueillir la biodiversité.

Mener parallèlement les actions de sensibilisation, d'information et de concertation envers les différents acteurs du territoire.

Orientation commune : Sur toutes les emprises concernées par les présentes orientations, les projets s'attacheront à enrichir l'écosystème local dans le respect des espèces endémiques d'Île-de-France (sauf lieux spécifiques de conservation de la biodiversité). Aux interconnexions avec les continuités écologiques régionales, ils adopteront des dispositifs favorables aux espèces répertoriées. Les diverses strates végétales (arborée, arbustive, herbacée) seront employées et les milieux humides favorables au rafraîchissement urbain seront restaurés ou créés. Il convient de privilégier l'infiltration directe des eaux de pluie, les clôtures perméables à la petite faune et d'adopter des modes de gestion favorables au développement de la biodiversité.

Préserver et renforcer les réservoirs de biodiversité des Bois, tout en maintenant leur vocation multifonctionnelle

Le renforcement des réservoirs de biodiversité compris dans les Bois s'opérera par la reconquête en faveur de la biodiversité des espaces verts et de loisirs qui y trouvent place. Il s'agit de désenclaver les espaces boisés et de les reconnecter aux corridors alluviaux et aux espaces verts des communes limitrophes.

Pour désartificialiser les Bois, tout projet doit permettre d'augmenter la surface des sols perméables ou donner lieu à compensation par désimperméabilisation d'une surface supérieure, limiter les clôtures étanches à la faune, le mobilier urbain et l'éclairage nocturne et favoriser l'emploi de matériaux biodégradables (barrières de bois, sols en stabilisé).

Pour faire baisser la pression anthropique, il convient de poursuivre la suppression du stationnement des véhicules particuliers et la mutualisation des différents réseaux et services urbains : transport collectif, gestion des effluents et des déchets...

Bois de Boulogne : il convient de traiter en priorité la transparence à la faune de l'allée de la Reine Marguerite par un dispositif évitant les collisions avec les véhicules. Sur le long terme, il s'agit de préserver le corridor arboré reliant le Bois de Boulogne au parc de Saint-Cloud et sa connexion avec la Seine.

Bois de Vincennes : il convient de traiter en priorité la transparence à la faune des avenues de Saint-Maurice, de Gravelle, de Nogent et du Tremblay par un dispositif évitant les collisions avec les véhicules. Une fois acquise la restauration du corridor arboré reliant le Bois de Vincennes à Nogent-sur-Marne, celui-ci sera préservé sur le long terme.

Préserver la Seine, seul réservoir de biodiversité continu à l'échelle parisienne, et les autres cours et plans d'eau et reconquérir les berges et les corridors alluviaux, tout en garantissant leur accès au public

La préservation des milieux et des ressources en eau vise à poursuivre les actions engagées en faveur de la qualité de l'eau. A cet égard, la baisse de la circulation automobile, liée à la reconquête des berges de Seine en faveur des piétons, a permis une réduction des apports d'eaux pluviales lessivant les espaces de voirie vers la Seine.

Les cours d'eau sont à la fois des corridors spécifiques de la faune et de la flore aquatiques et des réservoirs de biodiversité ; la Seine est un axe d'importance nationale pour les poissons migrateurs.

Les corridors alluviaux sont composés des cours et plans d'eau, des milieux aquatiques associés, de leurs annexes herbacées, arbustives ou boisées (ripisylve). Ces corridors alluviaux sont indispensables aux connexions transversales des espèces et à la bonne conservation du milieu en eau lui-même.

Les berges non imperméabilisées des cours et des plans d'eau doivent être préservées, végétalisées et leur perméabilité améliorée à l'occasion des opérations d'aménagement ou de renouvellement urbain, sous réserve de préserver la pérennité des ouvrages. Avant toute intervention contre l'érosion des berges, le recours au génie végétal doit être évalué. L'accès du public aux cours et plans d'eau doit être garanti.

La restauration des corridors alluviaux s'attachera à enrichir les espaces ouverts en continuité avec les cours et plans d'eau par des espèces endémiques hydrophiles favorisant notamment l'accueil de la faune aviaire et à évoquer la présence de l'eau sur les espaces ouverts présentant un fort dénivelé avec ceux-ci.

Bois de Boulogne : l'obstacle à l'écoulement de la Seine que constitue l'ouvrage sans passe à poissons situé en aval du pont de Suresnes doit être levé avant 2017. Il convient de restaurer la berge naturelle du fleuve par l'aménagement d'espaces ouverts et la végétalisation du bord de l'eau. Sur le long terme, il convient de préserver la berge naturelle du Bois de Boulogne de toute construction et d'évaluer l'opportunité d'y créer une roselière.

La Bièvre, dans sa section comprise dans le Parc Kellermann, sera soustraite au réseau d'assainissement et fera l'objet d'une réouverture dans un cadre renaturé.

Pérenniser les espaces verts et de loisirs, en renforçant leur biodiversité

Les espaces verts et de loisirs intra-muros sont autant de secteurs d'intérêt écologique qui complètent les réservoirs de biodiversité parisiens. A ce titre, ils doivent être préservés et faire l'objet des mêmes campagnes d'inventaire et de diagnostic en vue d'enrichir l'écosystème local.

Tout projet doit limiter l'imperméabilisation des sols et l'éclairage nocturne et favoriser l'emploi de matériaux biodégradables (bois naturel, sols en stabilisé).

Relier les espaces verts et de loisirs et diffuser la biodiversité

Les alignements d'arbres et les jardins implantés en bordure de voies peuvent favoriser le déplacement des espèces, et mettre en contact, de proche en proche, les différents secteurs à vocation écologique. En effet, les pieds d'arbres représentent une grande part des surfaces en pleine terre du territoire parisien.

Les rues arborées feront l'objet d'une évaluation pour identifier leur potentiel de mutation en faveur de la biodiversité : niveau d'éclairage nocturne, tant public que privé (enseignes, publicité...), encombrement par le mobilier urbain, possibilité de réaliser des alignements plurispécifiques, avec ou sans strate arbustive, création de plateaux végétalisés, parterres en stabilisé, bandes enherbées, noues humides et végétalisées...

Les jardins en bordure de voies, souvent organisés de façon linéaire, peuvent également favoriser la dispersion de la biodiversité : les clôtures doivent être transparentes à la petite faune, les plantations plurispécifiques, toutes les strates végétales étant représentées.

Préserver les continuités écologiques d'intérêt régional

Les continuités écologiques d'intérêt régional sont autant de vecteurs pour enrichir la biodiversité parisienne ; certaines d'entre elles sont également des liaisons vertes de l'espace régional (sections de la couronne parisienne, Seine amont, canal de l'Ourcq).

Tout projet doit préserver les espèces répertoriées dans les continuités écologiques. Il doit favoriser les échanges écologiques entre les différents secteurs à vocation écologique, notamment entre le bois de Boulogne et le parc de Saint-Cloud, le bois de Vincennes et le Val-de-Marne ou le parc de Bercy. Le long des infrastructures linéaires (bermes des voies ferrées, talus des voies rapides), il doit privilégier les espèces adaptées au micro-climat local, sec et chaud ; le développement des espaces invasives y sera surveillé.

Relier les espaces verts et de loisirs d'intérêt régional

Les liaisons vertes d'intérêt régional relient des espaces verts et de loisirs existants et en projet de part et d'autre de la limite administrative.

Les projets favoriseront la création de circulations douces (piétons, vélos) le long de ces axes qui participent à l'organisation de l'espace régional. Le jalonnement de ces promenades peut favoriser la perception de la dimension métropolitaine des espaces verts et de loisirs franciliens.

Préserver et mettre en valeur la couronne (ceinture verte de Paris), principal lieu d'interconnexion du territoire parisien avec les continuités écologiques franciliennes.

Valoriser, développer et conforter de façon globale les espaces verts et de loisirs de la couronne qui est, après la Seine et le bois de Boulogne, le principal lieu d'interconnexion du territoire parisien avec les continuités écologiques franciliennes. La couronne supporte sur son territoire un ensemble de continuités écologique d'intérêt régional, tout en étant un des secteurs parisiens les mieux desservis et les plus sujets aux nuisances environnementales. Des protocoles de coopération seront développés avec les collectivités limitrophes afin de coordonner les actions des pouvoirs publics en matière de circulation des espèces, de perméabilité des sols et de connectivité des espaces favorables à la biodiversité.

Pour lutter contre l'artificialisation de la couronne, tout projet doit limiter l'imperméabilisation des sols et favoriser l'emploi de matériaux biodégradables (barrières de bois, sols en stabilisé).
Les rues arborées feront l'objet d'une évaluation permettant d'identifier leur potentiel de mutation en faveur de la biodiversité : alignement plurispécifique avec ou sans strate arbustive, création de plateaux végétalisés, parterres en stabilisé, bandes enherbées, noues humides et végétalisées...
Les toitures terrasses des bâtiments de faible hauteur à rénover feront l'objet d'un traitement végétalisé, afin d'offrir aux espèces un espace complémentaire de déplacement.

Les espaces libres des centres sportifs de la couronne seront mobilisés pour enrichir leur diversité écologique, pour les transformer en parcs de sports et de loisirs.

La Petite Ceinture ferroviaire fera l'objet d'une reconquête afin d'y développer de nouveaux usages préservant sa fonction écologique.